

18 Juil 2026 -18:14

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2026](#)

Dispositions diverses en matière de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé.

L'avant-projet apporte des modifications aux lois suivantes :

- la loi du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé
- la loi du 23 mars 2021 relative à l'examen de proportionnalité
- la loi du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins
- la loi du 14 mars 2023 relative à l'institution et à l'organisation de l'Agence des données de (soins de) santé
- la loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

En outre, l'avant-projet prévoit de nouvelles dispositions créant une base légale générique permettant de réglementer les éléments essentiels concernant le traitement des données à caractère personnel et permettant le suivi des systèmes d'aide à la décision pour les professionnels des soins de santé tels que prévus par l'article 30/1 de la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be